

OBJET : LONGJUMEAU : CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS RELATIVE À L'UTILISATION DE L'ENVELOPPE D'INVESTISSEMENT LIÉE AUX ENJEUX DES CONTRATS DE VILLE

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	63
Présents et représentés	:	67
Votants	:	67

Le mercredi 31 mars 2021, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 25 mars 2021, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, en visio-conférence.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Olivier	BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Corinne	BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur	Alain	FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Madame	Délila	M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau

Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame	Hélène	BACH	Commune de Massy
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Madame	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Hakim	SOLTANI	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAHOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI

Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC

Monsieur Jean-Paul MORDEFROID donne pouvoir à Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN

Madame Françoise FERNANDES donne pouvoir à Monsieur Richard TRINQUIER

DELEGUES EXCUSES

DELEGUES ABSENTS

Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Caroline	LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : David ROS

Objet : LONGJUMEAU : CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS RELATIVE À L'UTILISATION DE L'ENVELOPPE D'INVESTISSEMENT LIÉE AUX ENJEUX DES CONTRATS DE VILLE

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 relatif à la définition des compétences de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et de leurs conditions d'exercice ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment l'article 12 prévoyant la mise en place d'un pacte financier et fiscal de solidarité définissant les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financières et fiscales entre les communes membres d'un EPCI signataire d'un contrat de ville ;

VU les contrats de ville des Communautés d'agglomération Europ'Essonne et du Plateau de Saclay signés respectivement les 17 avril et 3 juin 2015 ;

VU la délibération n°2016-455 du Conseil communautaire du 16 novembre 2016 relative à l'adoption du pacte financier et fiscal de solidarité ;

VU la délibération n°2017-178 du Conseil communautaire du 28 juin 2017 relative à l'adoption du règlement d'utilisation des enveloppes de fonctionnement et d'investissement liées aux enjeux des contrats de ville ;

VU la délibération n°2019-495 portant approbation du protocole d'engagements réciproque politique de la ville 2019-2022 ;

VU le projet de convention de fonds de concours entre la commune de Longjumeau et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT que le pacte financier et fiscal de solidarité prévoit la mise en place d'un soutien aux communes concernées par les enjeux inscrits aux contrats de ville et les quartiers en politique de la ville ;

CONSIDERANT que ce soutien financier se matérialise par la mise en place d'une dotation annuelle de fonctionnement répartie à partir d'indicateurs sociaux, économiques et démographiques, ainsi qu'une enveloppe dédiée d'investissement répartie sur les mêmes critères s'élevant à 862 740€ pour la ville de Longjumeau pour la période 2017-2022 ;

CONSIDERANT que le règlement d'utilisation des enveloppes de fonctionnement et d'investissement liées aux enjeux des contrats de ville prévoit que, pour mobiliser le fonds de concours pour le soutien à l'investissement, il est nécessaire d'établir, par projet concerné, une convention devant faire l'objet de délibérations concordantes du Conseil municipal et du Conseil communautaire ;

CONSIDERANT que sur cette enveloppe, la ville de Longjumeau a utilisé 56 849.25€ pour les études liées de renouvellement urbain de la Rocade/Bel-Air ;

Délibération n° 2021-56

CONSIDERANT les travaux de rénovation et de restructuration de logements communaux dans le bâtiment Saint Exupéry à Longjumeau pour accueillir des activités associatives pour un coût fixé à 73 947€ HT ;

CONSIDERANT que la ville souhaite bénéficier en 2021 de l'aide financière de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour un montant de 30 811,00€ ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n° 1 «Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la ville et Gens du voyage » du 8 mars 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours relative à la participation 2021 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au titre de l'enveloppe investissement Politique de la Ville du PFFS avec la commune de Longjumeau, pour la mobilisation d'une partie de l'enveloppe dédiée ;
2. AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune de Longjumeau, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires de 30 811 € sont inscrits au budget communautaire de l'exercice en cours.

Fait et délibéré le mercredi 31 mars 2021

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (67 VOIX)

67 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Corinne BAI RRAS, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Yann CAUCHETIER, Monsieur Alain FAUBEAU, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-

Délibération n° 2021-56

Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Lodovico CASSINARI, Madame Sarah JAUBERT, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Françoise MARHUENDA, Madame Délila M'HENNI, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Hélène BACH, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Madame Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur Philippe ESCANDE , Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND , Madame Delphine PERSON , Madame Catherine VITTECOQ , Monsieur Michel SENOT, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Madame Nathalie PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20210331 - Jmc 134 308 - DE - 1 - 1
 Date AR Préfecture : 09/04/2021

- Affichée / Publiée le 09/04/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.